



COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2021

Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens
Présidée par M. Florian Dubail, Syndic
Procès-verbal tenu par Mme Aurélie Egger, Secrétaire communale

Présents : 79 citoyennes et citoyens
M. Claude Berset, M. Jean-Marie Chammartin, M. Serge Pichonnat,
M. Benoit Helle, M. Jean-Claude Sugnaux, Mme Salomé Donzallaz
Conseillers-ère communaux-ale
Mme Corinne Levrat, Administratrice des finances
Mme Vanessa Italiano, nouvelle Administratrice des finances

Excusés : M. Daniel Bühler
M. Jean-Joseph Raemy
M. Benoit Demierre

- A 20h10, M. Florian Dubail ouvre l'assemblée, salue cordialement les personnes présentes, les remercie de leur présence et d'avoir respecté les mesures sanitaires ;
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille Officielle n° 48 du 03 décembre 2021, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet communal ;
- Procède à la nomination de deux scrutateurs : MM Hervé Dubugnon et Sven Portner ;
- Présente le tractanda, avec un ajout sous le point 2 :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2021 (ne sera pas lu en assemblée – publié sur le site internet)
2. Elections des Commissions communales - Organe de révision des comptes 2021, nomination
3. Cimetière – Collecteur d'eaux usées : demande de crédits supplémentaires
4. Budgets 2022
 - 4.1 Présentation du budget de résultat
 - 4.1.1 Rapport de la Commission financière
 - 4.1.2 Questions et débats
 - 4.1.3 Vote final du budget de résultat
 - 4.2 Présentation du budget des investissements
 - 4.2.1 Réfection du chemin des Pâles
 - 4.2.2 Mise en conformité des arrêts de bus de Billens, Village (LHand)
 - 4.2.3 Aménagement d'un terrain multisport, réfection chemin des Planches et installation de places de stationnement (centre village phase 1)
 - 4.2.4 Aménagement et déménagement administration communale (centre village, phase 1)
 - 4.2.5 Etude nouveau bâtiment et place du village (centre village, phase 2)
 - 4.2.6 Installation panneaux photovoltaïques (bâtiments déchetterie et Devin)
 - 4.2.7 Rapport de la Commission financière
 - 4.2.8 Questions et débats

2.2 Organe de révision des comptes

Assemblée communale du 20.12.2021

Organe de révision pour la commune de Billens-Hennens

La fiduciaire Butty SA ayant terminée son mandat et ce dernier n'étant pas renouvelable, le conseil communal a demandé plusieurs offres à différentes fiduciaires du canton et les a transmises en consultation à la commission financière.

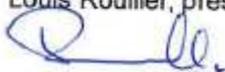
Après études des différentes propositions en tenant compte des obligations actuelles, la commission financière a proposé au conseil communal de désigner la fiduciaire Fidustrut Révision SA située à Fribourg.

Cette dernière a les qualifications professionnelles particulières définies par l'Etat. De plus, son expérience avec des communes de même envergures que la nôtre ainsi que sa connaissance du nouveau plan comptable MCH2, correspond aux attentes de la commune.

Selon l'art 98 du règlement communal, cet organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Une à plusieurs reconductions sont possibles, mais la durée ne peut excéder 6 années consécutives.

C'est pourquoi, la commission financière propose à l'assemblée communale de désigner et d'accepter cet organe de révision, pour un montant d'honoraires estimatifs de CHF 3'500.- par année.

Au nom de la commission financière
Louis Rouiller, président



Le mandat de révision des comptes de l'Administration communale est confié, à l'unanimité, à la fiduciaire Fidustrut Révision SA sise à Fribourg.

3. Cimetière – Collecteur d'eaux usées : demande de crédits supplémentaires

3.1 Cimetière, demande de crédit supplémentaire

Lors de l'assemblée du 16 décembre 2019, le conseil communal avait présenté un projet pour le réaménagement du cimetière en plusieurs étapes jusqu'en 2030 sur la base d'un devis estimatif de CHF 115'000.00. Une demande d'investissement de CHF 35'000.00 avait été demandée au budget 2020 pour un jardin du souvenir. Finalement, ces travaux ont été reportés en 2021.

Le Conseil a présenté une nouvelle demande d'investissement lors de l'assemblée du 14 décembre 2020 d'octroyer un montant total de CHF 70'000.00 au budget 2021. Ce montant comprenait le report de CHF 35'000.00 du budget 2020 et le montant pour la deuxième étape.

Finalement, il a été estimé qu'il est plus judicieux d'effectuer la grande majorité des travaux de réaménagement du cimetière en une seule étape. Ces travaux ont pu débuter cette année et étaient urgents car il n'y avait plus de place pour les tombes cinéraires.

À la suite de l'appel d'offre, le Conseil a constaté que le coût total était plus élevé que l'estimation faite en 2019. A la fin de la procédure et soumission, le Conseil communal a choisi l'offre du



Consortium (Horizon Vert et Les Artisans du Jardin) de CHF 111'809.15, montant qui était le meilleur marché.

Les travaux ne pouvant être reportés, un crédit supplémentaire pour un total d'investissement de CHF 130'000.00 y.c frais administratifs et divers a été demandé à la Commission financière en date du 1^{er} juillet 2021.

Le montant total pour la requalification du cimetière s'élève à CHF 130'000.00, financés par nos liquidités. Les charges annuelles pour le cimetière s'élèveront à CHF 3'900.00 (amortissement à 3% selon MCH2).

3.2 Collecteur d'eaux usées, demande de crédit supplémentaire

L'assemblée du 16 décembre 2019 avait voté un budget d'investissement 2020 sur la base d'un devis estimatif de CHF 150'000.00 pour les collecteurs de la rue de l'Eglise et la route de Prévonloup.

En 2020, CHF 50'000.00 ont été utilisés pour le collecteur de la rue de l'Eglise. Lors de l'assemblée du 14 décembre 2020, les citoyens/nes présents/es ont accepté de reporter CHF 100'000.00 du budget 2020 au budget 2021.

Suite à l'appel d'offres pour le collecteur de la route de Prévonloup, nous avons constaté que le coût était plus élevé que notre estimation de 2019. Le Conseil communal a choisi l'offre de Ropraz Romont SA de CHF 139'929.88, qui était l'offre la meilleure marché.

Ces travaux ne pouvant être reportés, le montant supplémentaire demandé est de CHF 50'000.00 pour un total d'investissement 2020 et 2021 de CHF 200'000.00 y.c. frais administratifs et divers. De plus, comme annoncé lors de l'assemblée communale du 16 décembre 2019, cet investissement peut être couvert par le fond de réserve au bilan de CHF 249'465.00.

Le montant total pour le collecteur d'eaux usées s'élève à CHF 150'000.00 financés par les liquidités. Les charges annuelles supplémentaires pour le collecteur d'eaux usées s'élèveront à CHF 625.00 avec un total de CHF 1'875.00 (amortissement de 1.25% selon MCH2).

Les demandes de crédits supplémentaire pour la requalification du cimetière et le collecteur d'eaux usées sont approuvés, à l'unanimité.

M. Chammartin remercie l'assemblée pour leur confiance et leur accord.

4. Budgets 2022

4.1 Budget du compte de résultat

Projetés à l'écran, les budgets 2022 sont présentés par M. Jean-Marie Chammartin qui commente les postes présentant des variations et les points qui nécessitent des explications. Il rend également attentif à tout le travail effectué pour harmoniser l'ancien plan comptable MCH1 qui est utilisé jusqu'au 31 décembre 2021 au nouveau plan MCH2 qui est obligatoire dans toutes les administrations communales dès le 1^{er} janvier 2022. La revalorisation du patrimoine administratif et financier a demandé des heures de recherches et d'évaluation. Le résultat de ces différents travaux a eu une incidence non pas financière mais comptable sur le bilan et par conséquent, sur le budget du compte de résultat. Il pourra être constaté que dans la présentation des comptes qui va suivre, le 80% des différences entre le budget 2021 et le budget 2022 provient de ce réajustement dû au nouveau plan comptable.

Une charge de CHF 20'985.00, soit une augmentation de 0,66 % est relevé entre le budget 2021 et le budget 2022. Les produits quant à eux, subissent une augmentation de CHF 15'554.00, soit 0.5%. Ces estimations se soldent par un excédent de charge de CHF 11'353.00, soit 0.35%. Ces chiffres seront commentés lors de la présentation des comptes respectifs.



Administration générale

- Désormais seule la charge patronale est à comptabiliser au compte de résultat dans le chapitre correspondant. Les prélèvements sur salaire sont comptabilisés au bilan au lieu de produits dans le compte de résultat. Cette modification est dû à la modification du plan comptable MCH2.

Services généraux

- Désormais seule la charge patronale est à comptabiliser au compte de résultat dans le chapitre correspondant. Les prélèvements sur salaire sont comptabilisés au bilan au lieu de produits dans le compte de résultat. Cette modification est dû à la modification du plan comptable MCH2.
- Les amortissements planifiés des bâtiments administratifs vont dans le patrimoine administratif qui a rapport avec le bon fonctionnement de la Commune et au patrimoine financier.
- Les loyers des appartements sont comptabilisés dans le chapitre 9.

Ordre et sécurités publics, défense

- Sous « service du feu », le montant de CHF 31'156.00 représente la part au pot commun des pompiers du cercle Mézières, Romont et Billens-Hennens. Cette association sera dissoute en 2022 suite à la nouvelle réorganisation du service du feu en 2023 qui sera dévolue à une association de communes pour le Sud Fribourgeois (districts de la Veveyse et de la Gruyère).

Formation

- Scolarité obligatoire - charges
Cette différence provient du fait que depuis le 1^{er} août 2021, toutes les élèves de Billens-Hennens sont scolarisés à Romont.
La location des salles de classe de Romont nous sont facturés à hauteur de CHF 80.- par élève et par mois. Les abonnements Swisspass coûtent CHF 549.00 par enfant.
- Scolarité obligatoire – produits
Participation des parents à l'accueil extra-scolaire. Subventions cantonales et fédérales.

Culture, sport et loisirs

- Le montant de CHF 94'757.00 correspond à la participation communale envers Epicentre ; frais exploitation : CHF 63'204.00 et frais financiers : CHF 26'153.00.

Prévoyance sociale

Famille et jeunesse : hausse de la participation à l'Association régionale pour la petite enfance – l'adaptation des tarifs des mamans de jour.

Trafic et télécommunications

- Circulation routière
Montant de CHF 121'260.00, soit CHF 34'092.00 amortissement des routes planifiés dû à MCH2, excédent de CHF 10'000.00 réparti de cette manière : CHF 5'000.00 dans le compte entretien des routes et CHF 5'000.00 dans le compte service hivernal.

Protection environnement et aménagement du territoire

- Approvisionnement en eau et traitement des eaux couverts à 100%
- Gestion des déchets couverts à 85%



- Lutte contre la pollution de l'environnement : montant de CHF 24'500.00 correspond à la subvention pour le site pollué « Les Paccots ».
- Cimetière : charge de CHF 5'300.00 en 2021, CHF 10'740.00 en 2022 : entretien des plantes, arbres. Contrat d'entretien de CHF 2'600.00 par année et amortissement de CHF 5'000.00 compris dans le montant des charges 2022.

M. Chammartin informe que la révision du Plan d'aménagement local est à bout touchant. Le préavis du SeCa indique quatre points à réguler.

Finances et impôts :

Les différences sont dues au nouveau plan comptable MCH2.

Impôts communaux et ordinaires

Compensation cantonale de base, réforme fiscale de CHF 2'200.00 par rapport à CHF 17'180.00, sont des montants accordés par la réforme fiscale.

Impôts communaux spéciaux :

Vente d'immeuble

M. Dubail relève que la quotité des impôts communaux 2021 sera la même en 2022.

Le budget du compte de résultat 2022 présente un excédent de charge de CHF 11'353.00.

Rapport de la commission financière – Assemblée du 20.12.2021

Budget de fonctionnement 2022

Monsieur le syndic, madame la conseillère, messieurs les conseillers, chers citoyennes, chers citoyens

En date du 25 novembre, nous avons reçus les budgets de fonctionnement et d'investissement 2022. La commission financière a analysé les documents puis a rencontré une délégation du conseil communal afin d'éclaircir et comprendre quelques positions.

Lors de l'examen du budget de fonctionnement, la CF relève les points suivants :

- Nous constatons que les charges liées à l'enseignement augmentent d'environ 10%, dont notamment 89'000.- pour EPICENTRE.
- Les charges de la santé augmentent elles, d'environ 14% par rapport aux comptes 2020.

Malgré cela, et grâce à des produits en hausse, le budget 2022, avec un excédent de charge de 11'353.- est équilibré.

La commission financière conseille à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement tel que présenté.



Louis Rouiller

Billens, le 20.12.2021



Le budget de fonctionnement 2022 est accepté à l'unanimité des voix.

4.2. Budget du compte d'investissement 2022

En préambule de la présentation du budget 2022, le plan financier établi pour les prochaines années (2022 à 2026) est présenté. Ce plan financier est informatif et indique la situation financière communale durant les prochaines années et une marge de manœuvre. Les montants indiqués sur le plan financier doivent être revus une fois par année et peuvent être modifiés à tout moment, en informant la Commission financière au gré des événements et engagements financiers décidés ou annulés.

Pour les années 2018 à 2020, les charges ont augmenté de 10 à 15% et les produits de 0.79%. Ces montants représentent le résultat réel de la comptabilité des années précitées. Pour l'année 2021, sur une base des chiffres du budget, ce plan comptable prédit un excédent CHF 228'058.00 alors que le budget présenté en 2020, annonçait un excédent de charge de CHF 5'922.00.

Pour les années 2023 à 2026, les intérêts et amortissements sur les différents investissements présentés ce soir ont été pris en compte ainsi que les produits que nous espérons recueillir suite à la construction de logements au Chemin des Pales et au quartier du Riau ainsi que la mise en service du centre de santé.

Ce plan financier est réjouissant et permet d'entrevoir les prochaines années dans l'optimisme et se projeter dans les futurs investissements avec sérénité.

Le Conseil communal souhaite investir CHF 1'625'00.00 pour un investissement net pour l'année 2022 de CHF 1'450'000.00.

4.2.1 Réfection du chemin des Pales

Le chemin d'accès sera refait avec du goudron et par la même occasion refaire la mise en séparatif des eaux claires-eaux usées et alimenter ce nouveau quartier en eau potable. L'investissement financier prévu s'élève à CHF 300'00.00 pour la route et CHF 50'000.00 pour l'induction d'eau et le séparatif. Les demandes d'offres sont en cours.

- Diverses questions sont posées en lien avec un éventuel trottoir, un élargissement de la route et une limitation de vitesse à 30km/heure. Il est répondu que la route aura un gabarit de 4,25 mètres en lien avec les immeubles, qu'aucun trottoir n'est prévu sur cette route et qu'à l'avenir, il n'est pas impossible que cette route fasse état d'une zone 30km/heure.

L'investissement de CHF 350'000.00 sera financés à hauteur de CHF 50'000.00 par les fonds propres de la Commune et un emprunt bancaire de CHF 300'000.00 lequel sera amorti à hauteur de 2.5%). L'ensemble du projet équivaut à une charge d'intérêts et d'amortissement de CHF 11'150.00 par année.

La commission financière approuve cet investissement (page 9).

Ce crédit d'investissement est approuvé à l'unanimité des voix.

4.2.2 Mise en conformité des arrêts de bus de Billens, Village (LHand)

L'arrêt de bus doit être mis en conformité par rapport à la loi. Le Canton octroie une subvention de CHF 150'000.00 pour la réalisation des travaux à entreprendre (rehaussement de la route pour les personnes à mobilités réduites, pose d'un ilot central, etc.). Ces travaux seront réalisés, si possible, courant 2021.



5 Approbation des modifications des statuts de la Région Glâne-Veveyse

L'association Région Glâne-Veveyse est une association des Communes Glânoises et de la Veveyse qui s'occupe en particulier du tourisme. Dans le cadre de l'harmonisation MCH2, une constitution de commission financière est exigée dans chaque association de Commune. Ces statuts ont déjà été approuvés par les délégués. Les modifications des statuts de cette association sont présentées.

Les modifications des statuts de la Région Glâne-Veveyse sont approuvés à l'unanimité.

6 Approbation des modifications des statuts du CO de la Glâne

Quatre changements ont lieu dans la modification des statuts, soit :

- Création d'un conseil des parents
- Changement des statuts d'attribution du directeur d'école
- Nouvelle répartition des frais scolaire
- Mise en place d'un modèle comptable harmonisé et sa commission financière

Les modifications des statuts du CO de la Glâne sont approuvés à l'unanimité.

7 Approbation des modifications du règlement scolaire

Le règlement scolaire de la Commune de Billens-Hennens doit être modifié comme suit à l'art. 8 : « *Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à CHF 3'000.- par élève et par année scolaire. Si l'école fréquentée est la Freie öffentliche Schule Freiburg (FOSF), le montant facturable aux parents est d'au maximum CHF 5'000.- par élève et par année* ».

7.2 Rapport de la Commission financière pour approbation des modifications du règlement scolaire

Rapport de la commission financière – Assemblée du 20.12.2021

Règlement scolaire

La CF a pris connaissance et analysé la demande de préavis du CC concernant la modification du règlement scolaire.

Les membres de la CF donnent un préavis favorable et recommandent à l'assemblée communale d'accepter cette modification.

Billens, le 20.12.2022

Louis Rouiller


Vote : Oui 78, Non 0, Abstention 1

Les modifications du règlement scolaires sont approuvés.



8 Approbation des modifications des statuts du RSG

Trois changements ont lieu dans la modification des statuts, soit :

- Création d'une commission financière
- Ajout d'un organe de révision
- Art. 25 sur le droit d'initiative et de référendum

Vote : **Oui : 79** **Non : 0** **Abstention : 0**

Les modifications des statuts du RSG sont approuvés.

9 Parcs éoliens – reconsidération du plan Directeur Cantonal

Cette demande a été émise par les Communes de Vuisternens-devant-Romont et de la Sonnaz. Ces deux communes ont travaillé avec Me Ecoffey, avocat à Fribourg où une demande de reconsidération du plan directeur Cantonal a été élaborée. Les communes s'ajoutant à cette demande n'ont aucune participation financière à apporter. Le Service de l'énergie a octroyé un mandat sur le volet éolien qui porte sur deux éléments : le choix des experts et la coordination entre ces experts et sur l'analyse des données. Ce plan directeur cantonal a déjà été validé par la Confédération.

Il est demandé quelle est la position du Conseil communal. Il est répondu que le Conseil souhaite que l'Assemblée indique la direction qu'elle souhaite suivre.

L'assemblée communale procède au vote afin de savoir si la Commune de Billens-Hennens se prononce pour ou contre l'adhésion à cette reconsidération.

Vote : **Oui : 79** **Non : 0** **Abstention : 0**

L'assemblée demande à l'unanimité l'adhésion à cette reconsidération.

10 Divers

A. Départ de Madame Corinne Levrat

Mme Levrat quittera sa fonction d'administratrice des finances communales le 31 décembre prochain après 7 ans d'activité et la remercie chaleureusement pour tout le travail effectué durant toutes ces années. Un bouquet de fleurs lui est remis par M. Sugnaux, avec applaudissements.

B. Présentation de Mme Italiano qui succédera à Mme Levrat

Mme Vanessa Italiano est présentée à l'assemblée communale. Celle-ci remplacera Mme Levrat dans la fonction d'administratrice des finances communales dès le 15 décembre 2021.

C. Transports scolaires

M. Campos exprime son mécontentement concernant les transports scolaires. En 2020, un enfant a été oublié à l'arrêt de bus et informe que, dès lors, plusieurs parents n'ont plus confiance envers les transports scolaires organisés par la Commune de Billens-Hennens. M. Campos souhaite que la Commune mette en place un service de bus scolaire avec ceintures. Il lui est répondu que le Conseil communal s'est démené cet été pour mettre en place un service d'accompagnateur/trice de transports scolaires afin de pouvoir pallier aux problèmes survenus en 2020 et que ce service apporte satisfaction au Conseil communal ainsi qu'à la grande majorité des parents consultés. Aucune doléance, si ce n'est celle de M. Campos, n'a été formulée à ce jour.



D. Eau

Il est demandé si l'adduction d'eau avec Billens sur la commune de Lovatens a un impact financier pour Billens-Hennens ? M. Dubail informe que cela n'a aucun impact financier et que la taille du réservoir devra peut-être être augmenté, à charge de nos communes voisines, car Prévouloup est aussi demanderesse tout comme vraisemblablement Dompierre.

E. Déneigement

M. Campos souhaite également que la Commune procède au déneigement sur la place devant son immeuble de domicile. Il lui est répondu qu'il s'agissait de place de stationnement en PPE et que c'est à l'administrateur de gérer ce point.

M. Dubail informe que le verre de l'amitié ne peut être offert suite aux restrictions sanitaires actuelles. Il souhaite de très belles Fêtes de fin d'Année à chacune et à chacun.

L'assemblée communale est levée à 23h50.

Le Syndic

La Secrétaire

Florian Dubail

Aurélie Egger

